fonds stratégiques et Initiatives

La Pépinière numérique

### Résultats

* Des artistes, professionnels des arts, groupes et organismes artistiques variés disposent de ressources et d’occasions pour acquérir de nouvelles compétences, connaissances et capacités d’innovation.
* Des artistes, professionnels des arts, groupes et organismes artistiques variés s’adaptent à des façons nouvelles et innovantes de travailler.
* Des groupes et organismes artistiques variés tirent profit de la pensée stratégique et de la technologie numérique pour transformer leurs opérations et développer des modèles d’affaires innovants.
* Le renforcement des capacités numériques de groupes et d’organismes artistiques qui servent des communautés autochtones, du Nord, sous-représentées et marginalisées est soutenu.

### Aperçu

La **Pépinière numérique** est une initiative d'innovation numérique destinée aux individus, groupes et organismes canadiens. Elle soutient des projets à court terme qui tirent profit de la technologie numérique pour relever des défis sectoriels et numériques, notamment :

* le développement de nouveaux outils et solutions numériques qui renforcent la résilience, la durabilité et la découvrabilité du secteur des arts
* le développement de collaborations, de partenariats et de réseaux sectoriels et intersectoriels pour soutenir des modèles d’affaires numériques innovants, des modèles de revenus et des stratégies de monétisation
* des approches sectorielles visant à accroître de manière stratégique la littératie numérique et la maîtrise des données et à poursuivre la transformation numérique du secteur des arts
* relever les défis et explorer les solutions numériques liées à l'accessibilité, l'équité, la diversité, la décolonisation, la justice sociale et la responsabilité climatique créées par le monde numérique ou en rapport avec celui-ci
* relever les défis et explorer les solutions liés au manque d'accès à l'infrastructure numérique pour les régions éloignées et les communautés du Nord et sous-représentées.

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](https://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire?_ga=2.236776385.1320288621.1625495534-1399710214.1615412330), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous identifiez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale

un artiste des Premières Nations, des Inuit ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

### Type de subvention – [projet](https://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s)** – En tout temps avant la date de début de votre projet

### Annonce des résultats – Veuillez consulter la page [Dates limites et annonce des résultats](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention** –Jusqu’à 50 000 $

### Limites pour les demandes

* Vous pouvez présenter 2 demandes à cette initiative par année (du 1er janvier au 31 décembre) pour des projets distincts avec des activités différentes.

### Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) avant de soumettre une demande. Veuillez noter que la validation du profil peut prendre jusqu'à 15 jours ouvrables.

### Candidats – Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette initiative sont notamment :

* les artistes et professionnels des arts
* les rassembleurs culturels
* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques
* les artistes, professionnels des milieux artistique et culturel, passeurs culturels, groupes, collectifs, ainsi que les organismes sans but lucratif et à but lucratif des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base peuvent présenter une demande à cette initiative.

Du financement ciblé sera disponible afin d’assurer un soutien équitable pour les candidats qui se sont auto-identifiés, dans le portail du Conseil des arts en cochant les cases réservées aux groupes prioritaires identifiés (candidats de diverses cultures, sourds ou handicapés, de langue officielle en situation minoritaire, et des communautés autochtones).

En plus des groupes prioritaires désignés par le Conseil, nous encourageons les demandes de jeunes (de 18 à 35 ans), d’autres communautés mal desservies et marginalisées, notamment les communautés 2SLGBTQ et de genre divers, les femmes et les artistes à l'intersection d’identités multiples.

### Activités – Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Les activités admissibles qui tirent profit de la technologie numérique pour relever les défis sectoriels et numériques incluent, mais ne sont pas limitées aux :

* **activités de recherche et de planification :** études de faisabilité, consultation, veille stratégique, recherche, etc.
* **activités de développement :** développement de collaborations et de nouvelles méthodes de travail, développement de solutions pilotes, développement d'outils et d'applications, etc.
* **activités de mise en œuvre et d’essai**
* **activités d’évaluation et de partage de connaissances :** conférences, colloques, ateliers, trousses, webinaires, etc.

Les partenariats sont encouragés mais non exigés. Les projets doivent démontrer leur potentiel de profiter à l'ensemble du secteur.

**Activités non admissibles**

* les activités qui **ne** répondent **pas** aux défis numériques ou qui **n'ont pas** un important aspect numérique (vérifiez si vos activités pourraient être admissibles à la composante [Innovation et développement du secteur](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/appuyer-la-pratique-artistique/innovation-et-developpement-du-secteur?_ga=2.159604093.1195475478.1625492613-1137470283.1616426676) du programme Appuyer la pratique artistique)
* les activités courantes et les opérations quotidiennes
* la création ou la mise à jour de sites web personnels, corporatifs ou institutionnels
* la création, la production, la programmation ou la présentation d'œuvres artistiques.

Vous **ne pouvez pas présenter de demande** pour des activités se déroulant avant la date de début du projet, financées par un autre programme du Conseil des arts ou qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles.](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles)

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site Web](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

### Dépenses – Qu’est-ce qui est admissible?

Jusqu’à 100 % des coûts admissibles

Les dépenses **directement liées** aux activités ci-dessus, y compris mais sans s’y limiter :

* les honoraires et cachets des artistes, des experts, des formateurs, des animateurs, des gestionnaires de projet, des consultants et des développeurs et affectés directement à la réalisation de votre projet
* les frais de déplacement, d’hébergement et d’indemnités quotidiennes
* les frais liés aux licences de logiciels
* les frais de location d’équipement
* les dépenses de recherche, y compris l'achat d'ensembles de données et de mesure d’impacts
* les frais liés à l’accessibilité pour le public (par exemple : interprétation en langue des signes, sous-titrage, description audio, etc.)
* les frais liés au partage et au transfert à la communauté des connaissances acquises et des résultats obtenus
* les autres frais directement liés à la réalisation de votre projet (doivent être justifiés).

Les dépenses suivantes sont également admissibles, mais leur totalité ne peut dépasser 15 % de la subvention totale :

* les frais d’administration
* l’achat d’équipement et de logiciels. Pour en savoir plus au sujet des dépenses en immobilisations, consultez notre [glossaire](https://conseildesarts.ca/glossaire/depenses-en-immobilisations?_ga=2.97064415.1195475478.1625492613-1137470283.1616426676).

les coûts liés à la création de contenu.

Si vous amortissez des dépenses en immobilisation comme les coûts d’équipement et de logiciels, veuillez seulement inclure dans le budget la portion amortie pour la durée du projet. Vous devez inclure, dans la section des notes, une explication claire de votre calcul d’amortissement. Il existe des règles comptables claires pour déterminer s’il est possible d’immobiliser des achats et comment le faire, le cas échéant. Le personnel du Conseil des arts ne peut pas fournir de conseils comptables. Pour en savoir plus, adressez-vous à un comptable.

### Dépenses non admissibles

Toutes les dépenses **qui ne sont pas directement liées à la réalisation du projet proposé** ne sont pas admissibles. En voici des exemples (liste non exhaustive) :

* les dépenses de fonctionnement courantes
* les salaires du personnel permanent
* la réduction des déficits
* les frais de démarrage pour la création d'un nouvel organisme
* les dépenses de développement et de maintien d’un site web personnel, corporatif ou institutionnel
* les dépenses pour des solutions numériques en vente libre, comme des systèmes de billetterie ou des logiciels de gestion des relations avec la clientèle, etc.
* l’achat de meubles ou de fournitures de bureau
* les dépenses liées à la rénovation ou à la construction d’un bâtiment
* les dépenses engagées avant la date de soumission de la demande
* les dépenses pour lesquelles du financement a déjà été accordé par le Conseil des arts.

### Évaluation – Comment se prennent les décisions?

Si votre demande à la **Pépinière numérique** est admissible, elle sera évaluée par des évaluateurs internes ou externes en s’appuyant sur les critères pondérés suivants et vous devez obtenir la note minimale **dans chaque catégorie** pour être considéré pour une subvention.

Les demandes seront évaluées en s'appuyant sur les critères pondérés suivants **:**

**Impact 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

* Le projet développe ou soutient des collaborations, des partenariats et des réseaux sectoriels et intersectoriels pour appuyer la transformation numérique.
* Le projet vise des résultats concrets et anticipe des retombées significatives.
* Le projet propose des solutions durables qui accélèrent la reprise sectorielle ou renforcent la résilience du secteur des arts.
* Le partage et le transfert à la communauté des connaissances acquises et des résultats obtenus sont effectués de manières pertinentes et appropriées.
* Le candidat a présenté un plan pour mesurer l'impact du projet.

**Pertinence 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

* Le projet propose des solutions innovantes à des défis, des lacunes et des objectifs clairement identifiés en rapport avec le monde numérique.
* Les activités ainsi que les orientations et choix technologiques privilégiés sont pertinents, adéquats et conformes aux objectifs du projet.

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* L'équipe qui dirige le projet possède l'expertise et la capacité requises pour mener à bien le projet.
* Le budget est raisonnable et le plan de travail est réaliste et cohérent avec les objectifs du projet.

**Accessibilité, équité, diversité, justice sociale, décolonisation et accès pour les régions éloignées et les communautés du Nord (si cela s'applique au projet)**

Si votre projet proposé aborde les défis et les lacunes numériques liés à l'accessibilité, l'équité, la diversité, la justice sociale, la décolonisation ou le manque d'accès à l'infrastructure numérique pour les régions éloignées et les communautés du Nord et sous-représentées, vous devez démontrer que :

* les protocoles culturels appropriés de la ou des communautés concernées sont respectées
* vous bénéficiez de la participation active, de la collaboration, de l'implication et de l'autonomisation de la ou des communautés touchées par le projet.

Si votre réponse à ce critère est insatisfaisante, votre demande pourrait être jugée non retenue.

### Renseignements requis et documentation d’appui – Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Requis – Au moment de préparer votre demande, vous devez fournir :

* un budget, y compris des notes
* une liste des principaux membres de l'équipe
* un plan de travail détaillé, y compris un échéancier.

Facultatif – Vous pouvez également soumettre, comme documentation d’appui :

* des lettres confirmant l’engagement des partenaires
* les analyses d’usagers ou les résultats de sondage
* les sommaires exécutifs d’études
* les spécifications techniques, maquettes ou adresses URL dans un document Word ou PDF.

*Remarque : La limite maximale pour la documentation d’appui est de 5 pages au total.*

### Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention.

Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention?_ga=2.195554028.1320288621.1625495534-1399710214.1615412330).

Si votre demande est retenue, votre réponse à la question 1.6 du formulaire de demande (Brève description de l’initiative proposée) sera incluse dans l’annonce publique des résultats que fera le Conseil des arts.

Vous devrez également remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

### Coordonnées

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires ou de conseils, écrivez à l’adresse pepinierenumerique@conseildesarts.ca avant de soumettre votre demande.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

**\*** = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. Nommez votre demande. \* (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la demande. \*
2. Résumez votre projet en une phrase. Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ et DATE. \* (environ 25 mots)

Par exemple : « Pour compléter le projet XXX du jour/mois au jour/mois ».

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. Date de début \*

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

1. Date de fin \*
2. Brève description de l’initiative proposée \* (environ 100 mots)

Si votre demande est retenue, votre réponse sera incluse dans l’annonce publique des résultats par le Conseil des arts.

1. Contexte \* (environ 200 mots)

Décrivez brièvement contexte dans lequel vous travaillez et comment celui-ci a influencé votre décision d’entreprendre le projet proposé.

1. Défi sectoriel et numérique \* (environ 250 mots)

Quels sont les défis, lacunes ou opportunités sectoriels liés au monde numérique que vous souhaitez aborder à travers ce projet.

1. Retombées prévues \* (environ 200 mots)

Quels sont les retombées prévues de votre projet? Comment votre projet accélérera-t-il la reprise sectorielle ou renforcera-t-il la résilience du secteur des arts?

1. Qui en bénéficiera? \* (environ 100 mots)

Qui bénéficiera du projet? (Les artistes? Les organismes artistiques? Le secteur des arts? L’ensemble de la communauté?)

1. Décrivez brièvement votre plan de travail et votre échéancier. \* (environ 250 mots)

Identifiez les principales étapes et les dates de leur réalisation.

1. Comment allez-vous mesurer l'impact de votre projet? \* (environ 100 mots)
2. Comment allez-vous partager les résultats de votre projet avec la communauté? \* (environ 100 mots)
3. Expertise et capacité \* (environ 100 mots)

Décrivez l'expérience numérique dont vous ou vos partenaires (le cas échéant) disposez pour mener à bien ce projet.

1. Groupes ou organismes partenaires, le cas échéant.

Si vous entreprenez un projet de collaboration pour développer des ressources partagées qui bénéficient à plus d'un groupe ou d'un organisme, veuillez fournir les renseignements ci-dessous pour les autres groupes ou organismes **confirmés**. Si vous avez plus de 10 groupes ou partenaires, ne fournissez des informations que pour un maximum de 10 organismes partenaires clés.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du groupe ou de l’organisme | Site web | Municipalité | Code postal |
|  |  |  |  |

1. Comment comptez-vous garantir des conditions de travail sécuritaires aux personnes qui participent à vos activités? \* (environ 100 mots)
2. Si votre activité proposée porte sur les défis ou les lacunes numériques liés à l'accessibilité, l'équité, la diversité, la justice sociale, la décolonisation ou le manque d'accès à l'infrastructure numérique pour les régions éloignées et les communautés du Nord, veuillez décrire votre relation avec ces défis ou ces communautés. Comment allez-vous vous assurer que les protocoles culturels appropriés sont respectés? Comment allez-vous vous assurer de la participation active, de la collaboration, de l'implication et de l'autonomisation de la ou des communautés touchées par le projet? (environ 200 mots)
3. Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités. (environ 100 mots)
4. Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici. (environ 100 mots)

Donnez uniquement ici des renseignements qui n’ont pas encore été mentionnés dans les questions précédentes.

## TYPE D’ACTIVITÉ

1. Activités de recherche et de planification proposées \*

Cochez toutes les cases pertinentes :

* Planification, étude de faisabilité, consultation, analyse
* Recherche, études, collecte de données
* Exploration des outils et technologies numériques
* Veille stratégique
* Sans objet
1. Autre activités liées à la recherche et la planification (veuillez décrire) (environ 100 mots)
2. Activités de développement proposées \*

Cochez toutes les cases pertinentes :

* Développement de collaborations, de partenariats et de réseaux
* Développement d'un nouveau modèle d’affaires
* Développement d'un nouveau modèle de revenus ou d'une stratégie de monétisation
* Développement de solutions numériques
* Développement de nouvelles approches de gestion ou de gouvernance numérique pour améliorer l'ouverture et la connectivité
* Sans objet
1. Autre activités liées au développement (veuillez décrire) (environ 100 mots)
2. Activités de mise en œuvre et d'essai proposées \*

Cochez toutes les cases pertinentes :

* Développement d'un produit minimum viable (PMV)
* Développement de solutions pilotes
* Test des utilisateurs
* Mise en œuvre de solution
* Sans objet
1. Autre activités liées à la mise en œuvre et l’essai (veuillez décrire) (environ 100 mots)
2. Activités proposées pour l'évaluation et le partage de connaissances \*

Cochez toutes les cases pertinentes :

* Évaluation des solutions mises en œuvre
* Évaluation de l’impact
* Atelier, webinaire, formation de groupe, trousse
* Diffusion de l'information (par exemple, blog, bulletin d'information, vlog)
* Sans objet
1. Autre activités liées à l’évaluation et le partage de connaissances (veuillez décrire) (environ 100 mots)
2. Retombées \*

Votre réponse à cette question sera utilisée à des fins de recherche et de mesure. Elle ne servira pas à l’évaluation de votre demande.

Quelles sont les retombées principales prévues de votre projet?

Cochez toutes les cases pertinentes :

* Partager les connaissances
* Stratégies pour l'avenir
* Améliorer la collecte et l'analyse des données
* Changer les perspectives à l’égard de la technologie
* Améliorer la visibilité et la découvrabilité des arts et de la culture du Canada
* Renforcer la capacité et l'accès numériques pour les groupes et organismes artistiques qui desservent les communautés autochtones, du Nord et visés par l'équité
* Renforcer la littératie, les compétences et les capacités numériques sectorielles
* Adopter des méthodes de travail nouvelles et innovantes
* Établir de nouveaux partenariats et réseaux

## BUDGET ET ANNEXES

1. Complétez le document Budget et annexes. \*
2. Montant demandé \*

Jusqu’à 50 000 $

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. Si votre demande est retenue, il se peut que vous ne receviez pas la totalité du montant demandé. Veuillez ne pas inclure les dépenses non admissibles.

**$**

## DOCUMENT REQUIS

1. (facultatif) Veuillez téléverser les documents d'appui pertinents à votre demande :
* des lettres confirmant l’engagement des partenaires (le cas échéant)
* les analyses d’usagers ou les résultats de sondage
* les sommaires exécutifs d’études
* les spécifications techniques, maquettes ou adresses URL dans un document Word ou PDF.

Veuillez soumettre un maximum de 5 pages pour les documents combinés. Si vous soumettez plus que le maximum autorisé, le comité d'évaluation considérera uniquement les 5 premières pages*.*